

COMMISSION PARITAIRE**PROCES-VERBAL****de la séance du 9 juillet 2007****Présents :**

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Isabelle MARIANI, Frédéric PUIGSERVER.
 Eve ROBERT, Florence BAUDOUX, Jean FREYSSSELINARD, Diego MELCHIOR (procuration à Florence BAUDOUX à partir de 20h15).

Absents ou excusés

David ABIKER, Edouard HUSSON, Mireille LEMARESQUIER (procuration à Isabelle MARIANI), Emmanuel MACRON (procuration à Isabelle MARIANI), James McCARNEY.
 Damien RAMAGE (procuration à Eve ROBERT), Daniel ALEXANDER KING (procuration à Eve ROBERT), Dominik ZUNT (procuration à Florence BAUDOUX), Hugo BRUGIERE.

Assistaient à la séance

Laurent BIGORGNE	directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
Isabelle FRANCOIS	directrice des finances,
Julien PALOMO	chargé de mission à la DES,
Tarek BESTANDJI	président de l'AS, 2006-2007,
Mehdi ZEROUALI	trésorier de l'AS, 2006-2007,
Michael DUPUIS	président du BDE, 2006-2007,
Romain PIERRE	trésorier du BDE, 2006-2007,
Louis DABOUSSY	président du BDA, 2006-2007,
Vincent LE TREISS	trésorier du BDA, 2006-2007,
Gérard MONCHICOURT	CROUS,
Jean-Luc HEMBISE	directeur du CROUS,
Colette PEREZ	remplaçante de Gérard MONCHICOURT au Crous (départ retraite),
Anne BERJON	vice-présidente du Ciné-club, 2006-2007.

*

* *

I.	Audition du Crous	p. 2
II.	Audition de l'Association sportive (quitus moral et financier)	p. 3
III.	Audition du Bureau des arts (quitus moral et financier)	p. 8
IV.	Audition du Ciné-club	p. 11
V.	Audition du Bureau des élèves	p. 11
VI.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 18 juin	p. 16

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL de la séance du 9 juillet 2007

La séance est ouverte à 18 heures. En l'absence des présidents enseignant et étudiant, Laurent Bigorgne propose de désigner un président pour cette séance. Après accord de l'ensemble des membres, Eve Robert préside la séance.

I. AUDITION DU CROUS

a) Exposé

Gérard MONCHICOURT souligne que cette audition annuelle est importante pour le CROUS, puisque c'est l'occasion de connaître l'attente des usagers des cafétérias. Il indique qu'il va partir à la retraite et présente Mme Colette Perez, qui va le remplacer et assurer la responsabilité de ces cafétérias à partir de la rentrée 2007. Cette année, le directeur adjoint du CROUS, Jean-Luc Hembise, se joint également à cette audition. Il rappelle que le CROUS gère les deux cafétérias de Sciences Po depuis une dizaine d'années. La cafétéria de la rue Saint-Guillaume réalise un chiffre d'affaires qui est le double de celle de la rue des Saints-Pères, qui réalise un tiers du chiffre d'affaires global. Le CROUS gère également les 16 distributeurs automatiques répartis dans les différents bâtiments de Sciences Po, y compris au 199 boulevard Saint-Germain et dans les locaux de l'école de journalisme. Le dernier exercice a enregistré une bonne activité de ces cafétérias, soit 166 000 équivalents-repas, ce qui fait une moyenne de 800 équivalents-repas par jour. En septembre, le système Monéo de paiement par carte sera mis en place.

Jean-Luc HEMBISE indique que pour le CROUS, l'opération Monéo a commencé il y a deux ans. Il s'agit d'équiper l'ensemble des restaurants et des cafétérias de ce système de paiement par carte magnétique. Ce système a été développé il y a deux ans et mis en expérimentation dans trois restaurants universitaires. Il a été décidé de l'étendre à l'ensemble des restaurants gérés par le CROUS et à partir de la rentrée 2007, le CROUS équippa le restaurant Mabillon et les cafétérias de Sciences Po. La technologie Monéo peut être utilisée à d'autres fins que le paiement des prestations des cafétérias et restaurants universitaires, puisqu'elle est acceptée pour l'accès aux piscines de la ville de Paris, aux distributeurs automatiques de certains établissements et aux parcmètres. Ses fonctionnalités permettent le paiement de petites sommes. Le CROUS l'a retenue pour plusieurs raisons : d'abord pour éviter les queues aux guichets de vente des tickets de restaurants universitaires, puisque tout titulaire de cette carte pourra la recharger auprès de bornes, de cabines téléphoniques et de la banque postale. La carte Monéo permettra aussi plus de souplesse dans le choix des repas. Les 2,80 euros du ticket traditionnel de restaurant universitaire seront convertis en six points. Un étudiant pourra composer librement son repas sur la base de ces points et pourra acheter des points supplémentaires. Enfin, cela permettra au CROUS d'éviter des manipulations d'espèces qui sont encombrantes et qui présentent de plus en plus de risques. Le CROUS avait souhaité mettre en place cette carte à Sciences Po avant les vacances universitaires. A l'heure actuelle, il a encore quelques difficultés à tirer les lignes informatiques qui permettent de relier les caisses aux lignes téléphoniques sur lesquelles elles seront raccordées.

b) Questions et observations

Isabelle MARIANI le remercie. Elle prie les membres de la Commission d'excuser son retard et prend la présidence du reste de la séance. Elle se félicite des progrès techniques dont le CROUS souhaite faire bénéficier les étudiants à partir de la rentrée.

Jean FREYSSSELINARD estime que ce projet est une excellente idée. Il demande si le CROUS a prévu une période transitoire. Il faudra apparemment remplir et renvoyer un formulaire pour obtenir la carte du CROUS. Il demande si, au début de l'année, les étudiants pourront utiliser le système précédent en attendant leur carte.

Jean-Luc HEMBISE répond que la carte sera déployée à partir de la rentrée. Il y aura des animations et des hôtesse sur place pour délivrer cette carte aux étudiants qui en font la demande. Ils peuvent déjà se la procurer sur le site Vouillé, le restaurant qui reste ouvert tout l'été à Paris, et dans les trois restaurants expérimentaux.

Gérard MONCHICOURT ajoute que dans un premier temps, le règlement en espèces restera possible.

Diego MELCHIOR indique que les cafétérias de Sciences Po vendent un panier repas comportant un sandwich, une boisson et une pomme pour le prix d'un ticket. Il s'agit du meilleur repas pour un prix modeste, mais il demande s'il serait possible de diversifier les sandwiches offerts.

Gérard MONCHICOURT répond qu'un panier fraîcheur est disponible pour le même prix.

Eve ROBERT demande si le CROUS prévoit une implantation dans le bâtiment du 13 rue de l'Université, qui connaît une activité étudiante importante.

Jean-Luc HEMBISE répond que ce sujet avait été évoqué à plusieurs reprises. Il avait le sentiment que le nombre d'étudiants présents n'était pas suffisamment important pour déployer ce type d'activité, mais le CROUS est à l'écoute des demandes de Sciences Po. Il est prêt à se rendre sur place, à voir quelles sont les possibilités d'installer une structure de restauration et à faire des propositions dans ce sens.

Isabelle MARIANI remercie les représentants du CROUS.

II. AUDITION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

a) Exposé

Tarek BESTANDJI indique qu'il présentera le bilan de cette année, mais qu'il ne sera pas possible de présenter le programme de l'année prochaine, puisque la présidente du nouveau bureau est encore à l'étranger. Il pourra cependant en esquisser les grandes lignes. Le bilan de l'AS en 2006-2007 a été bon. Le nombre d'adhérents est resté constant : 1600 au 1^{er} semestre et 1500 au 2nd semestre. Cette légère baisse s'explique par la délocalisation de la salle de danse, qui est un peu plus éloignée, et par quelques difficultés rencontrées avec la Mairie de Paris, qui a repris quelques créneaux horaires qu'elle avait alloués dans ses gymnases. Cette année, 24 personnes se sont investies dans la gestion de l'AS : les six membres du bureau et 18 permanenciers, dont certains étaient des chargés de projet. Beaucoup d'étudiants de 2^{ème} année se sont investis dans l'association, ce qui est une bonne chose, puisqu'on peut espérer qu'ils continuent à leur retour de l'étranger. Cette année, l'équipe dirigeante a structuré l'AS en différents pôles pour faciliter la gestion. Un de ces pôles est consacré à la recherche de partenariats afin de fournir plus de moyens à l'AS. Cette année, l'AS a notamment mis en place des partenariats avec CSC, Citigroup et KPMG Audit, et il est prévu de les reconduire l'année prochaine et d'adopter de nouveaux partenariats. De manière générale, les projets ont été un succès. Ainsi, pendant une semaine, l'AS a organisé des démonstrations de sport dans le petit hall de Sciences Po pour remettre le sport au centre de la vie étudiante. Ces démonstrations se sont centrées sur des activités pour lesquelles l'AS souhaitait faire un effort de recherche d'adhérents, comme la capoeira, la danse moderne ou la danse orientale. Le voyage de ski a été un événement marquant dans cette année, puisque c'était la première fois qu'autant d'étudiants souhaitaient participer au voyage. Plus de 200 places ont été vendues en une demi-journée et avec l'aide d'un partenaire, l'AS a réussi à trouver des places supplémentaires. Au total, 300 étudiants ont pu participer à ce séjour d'une semaine offert à un prix remarquablement bas. Egalement organisé chaque année, le CREPS est un week-end sportif permettant aux

équipes de sports collectifs de s'entraîner physiquement et de créer une véritable cohésion avant le critérium. Cette année, il s'est déroulé au CREPS de Bourges et sera probablement maintenu dans ce centre les prochaines années, l'AS ayant eu de bons contacts avec l'administration du CREPS de Bourges, qui a l'avantage d'être neuf. Presque toutes les équipes de sports collectifs se sont déplacées. Lors du critérium, qui s'est déroulé à Grenoble, elles sont toutes arrivées en demi-finale, ce qui n'était pas arrivé depuis des années. Malheureusement, beaucoup d'équipes ne sont pas allées plus loin. Le critérium 2007 a continué sur la lancée des années précédentes et pour la deuxième année de suite, il n'a pas été déficitaire. L'AS a beaucoup travaillé avec l'équipe du projet collectif pour assurer que le budget soit équilibré. Comme chaque année, l'AS a organisé plusieurs soirées. Les retours ont été plutôt positifs, mais il y a aussi eu quelques reproches. Ces soirées ont été bénéficiaires, ce qui a permis de générer de l'argent pour financer d'autres activités. La vente des produits dérivés avait connu quelques difficultés les années précédentes. Cette année, l'AS a essayé de la structurer, notamment en faisant un film publicitaire qui sera intégré à la présentation de l'AS aux nouveaux étudiants à la rentrée. Tout au long de l'année, les résultats sportifs ont été très bons. Trois nouvelles sections (football masculin, rugby féminin et volley féminin) ont rejoint le niveau 1 en Ile-de-France et pourront prétendre à une place au championnat de France l'année prochaine. Enfin, en ce qui concerne le bilan financier, l'AS a fait un effort pour le présenter sous forme d'un compte de résultat. Cela n'a pas été très facile, notamment au niveau des immobilisations. L'AS a considéré que tous les achats de matériel étaient un investissement qu'il faudrait amortir à la fin de l'année. Les amortissements sont très élevés puisqu'une bonne partie du matériel sportif a été dégradé et difficilement reprenable à la fin de l'année. L'AS a par ailleurs fait un inventaire de ce dont elle dispose dans les gymnases et le transmettra à l'équipe suivante. Il précise que le résultat net de l'année est positif.

Medhi ZEROUALI ajoute que l'AS a aussi participé à l'accueil des étudiants étrangers en début d'année, en partenariat avec la DAIE, notamment en subventionnant le petit-déjeuner d'accueil. L'AS a aussi proposé des activités sportives et une soirée dès le mois de septembre, la rentrée des étudiants étrangers ayant lieu quelques semaines avant la rentrée des autres étudiants.

b) Questions et observations

Eve ROBERT félicite les responsables de l'AS pour leur activité et pour l'effort fait sur la présentation du bilan financier. Elle rappelle qu'il avait été envisagé d'offrir une formation comptable aux responsables d'associations permanentes et demande si cela sera fait. Elle demande si les cycles délocalisés sont associés au critérium et s'ils ont des associations sportives locales. Toujours pour le critérium, l'AS avait insisté pour que les délégations des IEP de province ne présentent que des athlètes issus de certains IEP comme celui de Lyon ; elle souhaite savoir pourquoi. En ce qui concerne les soirées, elle constate que les associations en général ont fait un effort significatif en ce qui concerne la consommation d'alcool et l'intervention de la Croix-Rouge. Elle demande si l'AS intègre également une démarche de prévention à ces efforts, notamment en ce qui concerne le son et la présence d'éthylotests. Sa dernière question, qui concerne toutes les associations permanentes, porte sur l'articulation entre associations permanentes et projets collectifs. Il serait nécessaire de trouver une articulation qui permette à la fois de valoriser pédagogiquement l'engagement dans les associations permanentes, qui est souvent très lourd, et d'éviter l'éclatement des associations permanentes dans une multitude de projets courts qui font perdre la visibilité de leur action. Elle pense par exemple à l'eurocrit, qui est un projet collectif.

Diego MELCHIOR demande des détails sur le programme Handisport, qui est une très bonne initiative. Il s'associe aux questions concernant les campus délocalisés et le critérium, ainsi qu'à la question de la prévention lors des soirées. Il ajoute que l'AS devrait faire attention aux boîtes de nuit qu'elle choisit. SOS Racisme a pointé un certain nombre de boîtes de nuit qui faisaient du contrôle au faciès et il serait intéressant de sélectionner les discothèques en tenant compte de l'absence de discrimination raciale à l'entrée, qui est aussi un critère de qualité.

Medhi ZEROUALI répond que pour les soirées, l'AS a interdit à ses barmans de boire pendant leur service. Beaucoup de gens tiennent à faire le bar pour pouvoir boire gratuitement, mais l'AS l'a interdit cette année, notamment pour mieux pouvoir contrôler les doses d'alcool vendues. Par ailleurs, avec le BDE, l'AS a fait venir la Croix-Rouge. En ce qui concerne la sélection des boîtes de nuit, il répond qu'il n'avait pas tenu compte de ce problème possible.

Diego MELCHIOR fait remarquer qu'une boîte comme le Queen a été pointée par SOS Racisme comme pratiquant un fort taux de contrôle au faciès. Il sait que cette année, il n'y a pas eu de soirée au Queen, mais cela avait été le cas l'année dernière.

Medhi ZEROUALI souligne qu'en ce qui concerne l'accès une boîte, les associations n'ont aucun droit. Elles essaient de négocier avec la personne à l'entrée, mais cela relève de la responsabilité du service de sécurité. Il est d'accord sur le fait qu'il est préférable d'éviter des boîtes qui pratiquent ce genre de discrimination, mais souligne que l'AS a aussi un impératif de résultat : les soirées au Queen se vendent très bien et il faut essayer d'arbitrer entre les deux considérations, sachant que ce genre de problème ne se pose pas lors des soirées étudiantes.

Tarek BESTANDJI ajoute que l'AS veille toujours à ce qu'un de ses membres se trouve à l'entrée avec les videurs. Cela permet notamment d'éviter l'entrée de personnes en état d'ébriété et de régler les problèmes éventuels, par exemple quand la sécurité refuse de laisser entrer les étudiants qui n'ont pas leur carte d'identité. En tout état de cause, l'AS ne peut pas interférer avec les membres de la sécurité. En ce qui concerne les cycles délocalisés, l'AS de Paris n'a pas de relations avec eux. La mission de l'AS est de faire participer les étudiants à la vie de l'association, et non que cette dernière recouvre tout et que ses membres fassent tout. Cette année, l'AS a cherché à attirer les étudiants et à les faire travailler sur différents projets. Les étudiants des cycles délocalisés n'ont jamais contacté l'AS pour faire des propositions. L'AS les a approchés une fois, à propos du voyage de ski, et seuls les étudiants du cycle de Nancy ont répondu. En termes de logistique, cela a été catastrophique, puisque tous les étudiants de Sciences Po avaient payé avant la veille du départ, sauf ceux qui étaient gérés par l'AS de Nancy. Ils ont payé le jour même et leur présence n'était pas sûre jusqu'au dernier moment, ce qui a compliqué les choses. Par ailleurs, l'AS Paris souhaitait vraiment participer au mini-critérium, mais son calendrier était très chargé et elle avait déjà dû annuler deux déplacements à l'étranger, dont une invitation à participer à un tournoi à l'université américaine de Dubaï. L'AS est prête à travailler avec les cycles délocalisés, mais son calendrier est tellement chargé que si les cycles délocalisés ne vont pas vers elle, rien ne se fait. Il précise qu'il y a quelques années, des responsables de l'AS s'étaient déplacés à Poitiers et Nancy, mais que les étudiants de ces cycles ne semblaient pas intéressés par des partenariats. En ce qui concerne le critérium, tous les IEP paient la même chose. L'AS est un simple intermédiaire entre les étudiants de Sciences Po Paris et l'IEP de Grenoble. Si les dépenses ont été d'un montant si élevé, c'est parce que l'AS subventionne le transport jusqu'au lieu où se déroule le critérium. C'est une des raisons pour lesquelles l'AS continue à chercher des partenaires. La participation au critérium a été limitée à certains IEP parce que plusieurs d'entre eux, comme ceux de Rennes, de Bordeaux ou d'Aix, sont affiliés à une université. La carte d'étudiant est une carte de l'université de rattachement et non de l'IEP. Or l'AS de Sciences Po Paris ne souhaitait pas que ses équipes jouent contre des stades et contre de véritables équipes universitaires dont les joueurs s'entraînent cinq fois par semaine pour avoir un diplôme d'éducateur physique. L'AS a tenté de fixer des règles strictes pour que seuls les étudiants des IEP mêmes puissent participer au critérium, mais il y a eu des abus. Avec une équipe de 24 personnes, il est complexe de contrôler toutes les délégations. En ce qui concerne les associations permanentes et les projets collectifs, il est favorable à ce que la gestion de l'AS devienne un projet collectif et souligne que son activité au sein de l'AS lui prend plus de 20 heures par semaine.

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU trouve le rapport d'activités très intéressant. Il estime que le sport est généralement un facteur de concorde, mais il est frappé par le fait que selon le rapport, lors du critérium des neiges, les choses ont viré à l'agression entre les IEP de province et celui de Paris et qu'il y a eu des débordements violents. Il demande jusqu'où sont allées les choses.

Tarek BESTANDJI répond que cela a commencé par une bataille de boules de neige qui a viré à une bataille de boules de glace. Il y a eu une blessée et le soir même, l'AS a organisé une réunion de toutes les délégations et a indiqué que si ses athlètes ou supporters étaient blessés, les équipes de Sciences Po quitteraient le tournoi. Cela a un peu refroidi les choses, mais il était nécessaire de cadrer les choses.

Medhi ZEROUALI ajoute que quand tous les IEP de province se liguent contre les étudiants de Paris, les choses peuvent devenir violentes.

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU pense qu'il ne faut cependant pas trop encadrer les étudiants.

Laurent BIGORGNE remercie l'AS pour cette présentation. Il remercie également Isabelle François, la nouvelle directrice des finances de Sciences Po, d'avoir accepté de participer à cette séance. C'est le signe

clair qu'en termes de gestion, Sciences Po va porter un regard attentif sur l'usage qui est fait des sommes allouées aux associations permanentes. Il indique qu'en cas d'incidents comme celui du critérium des neiges, il est à la disposition de l'AS pour intervenir *ex post* et faire savoir à ses collègues que l'esprit d'émulation doit avoir des limites, mais il laisse cela à l'appréciation de l'AS. En ce qui concerne le bilan financier, dans la partie subvention du compte de résultat, qui est estimée à 38 500 euros, il aurait souhaité qu'en annexe, l'AS fournisse la liste de ses partenaires financiers et de leurs cotisations respectives, à la fois au titre du chapitre subventions et des différentes activités subventionnées. Il est important que la Commission sache comment les flux de recettes se structurent. Il souligne que les étudiants demandent souvent plus de transparence de la part de la direction et qu'ils doivent faire preuve de la même transparence.

Medhi ZEROUALI répond que les différentes contributions des entreprises sont détaillées à la page qui présente le pôle partenariats.

Laurent BIGORGNE ajoute qu'il s'étonne que les charges des produits dérivés soient égales aux sommes rapportées par les produits dérivés.

Tarek BESTANDJI répond que l'AS vend moins de produits dérivés qu'elle n'en achète. Cette année, elle n'en a pas acheté, mais pour les produits achetés par l'équipe précédente, la facture est arrivée en décembre 2006 et a donc été réglée sur cet exercice. L'AS a encore des restes des produits des années précédentes. Dans le cahier de passation entre les équipes, il recommande à la présidente du prochain bureau d'arrêter les achats de produits dérivés. L'équipe actuelle a laissé au prochain bureau un CD contenant le film publicitaire qui pourra aider l'AS à mieux vendre les produits qu'elle a.

Laurent BIGORGNE revient sur les partenariats. A l'avenir, il souhaite que le bilan comporte une liste détaillée des partenaires et du montant de leur soutien. Par ailleurs, il constate que l'activité ski est extrêmement coûteuse, puisqu'elle occasionne des dépenses de près de 90 000 euros, soit près du quart du budget annuel de l'AS. Il demande comment l'AS justifie cette dépense.

Tarek BESTANDJI répond que cette somme correspond à un séjour d'une semaine en pension complète pour 250 personnes environ. Cette année, le séjour s'est déroulé aux Ménuires. Le séjour coûte 400 euros par étudiant, transport, nourriture et forfait compris.

Laurent BIGORGNE estime que c'est un ordre de grandeur intéressant par rapport aux activités pédagogiques proposées par Sciences Po, qui sont parfois jugées trop onéreuses. Il trouve cette initiative excellente, à la fois parce qu'elle concerne environ 1/5^{ème} d'une promotion. Par ailleurs, il estime que les charges du stage d'intégration sont très faibles. Il demande si cela correspond uniquement au petit déjeuner organisé en partenariat avec la DAIE.

Tarek BESTANDJI confirme cela. Ce montant ne comprend pas la soirée d'intégration.

Laurent BIGORGNE constate que les maillots ont été inscrits en amortissements.

Tarek BESTANDJI répond que l'AS a généralement inscrit en amortissements tous les matériels sportifs, ainsi que les ordinateurs utilisés par l'AS.

Laurent BIGORGNE demande quelle est la durée d'amortissement d'un maillot.

Tarek BESTANDJI répond que les responsables de l'AS se sont demandé s'ils devaient inscrire les maillots totalement en charges ou totalement en amortissements. Ils ont fait un achat groupé comportant le matériel sportif de longue durée comme les haltères et les maillots, en préférant ne pas les dissocier. Il précise qu'au départ, l'AS souhaitait récupérer les maillots, pour lesquels l'association avait dépensé 12 000 euros. Mais dans l'état où ils étaient, ce n'était pas possible.

Laurent BIGORGNE demande si les maillots portent la marque d'un sponsor.

Tarek BESTANDJI répond que ce n'est pas encore le cas. Mais l'année prochaine, l'AS va commencer à travailler avec Fujitsu Siemens et paiera dix fois moins pour des maillots de football masculin portant le

logo de l'entreprise. L'AS est également en négociations avec KPMG pour floquer les maillots du prochain critérium, mais les discussions sont compliquées.

Laurent BIGORGNE indique qu'à l'avenir, si l'AS doit conduire des partenariats qui servent à l'association, mais qui engagent l'image de Sciences Po, comme le partenariat avec l'université américaine de Dubaï, il aimerait en être informé. Il doit être vigilant concernant l'instrumentalisation de l'image de Sciences Po par des partenaires universitaires qu'il ne considère pas être du même niveau que Sciences Po. Il comprend bien que l'université américaine de Dubaï souhaite développer des partenariats avec Sciences Po. Il ne s'agit pas de réduire la marge de manœuvre des associations permanentes, mais de tenir compte de l'image de l'Institut.

Tarek BESTANDJI précise que l'AS n'a pas été invitée par l'université de Dubaï elle-même, mais par le service des sports.

Laurent BIGORGNE comprend cela, mais il pense que cette invitation a fait suite au refus d'un partenariat universitaire par Sciences Po.

Isabelle MARIANI s'associe à la remarque de Laurent Bigorgne.

Laurent BIGORGNE rappelle qu'il y a deux ans, Sciences Po avait complètement revu le dispositif d'assurance qui entoure l'ensemble des activités des associations. Ce dispositif est coûteux. Il demande si l'AS a eu à s'en servir cette année et si elle a des remarques positives ou négatives à faire concernant ce service. Il indique qu'il avait recommandé que pour les soirées importantes, la Croix Rouge ou la protection civile soit mobilisée, Sciences Po assurent 50% des coûts. Il demande si cette recommandation a été suivie.

Tarek BESTANDJI répond que l'AS paie un forfait pour que la Croix Rouge soit présente lors de ses soirées. Le dispositif d'assurance a été utilisé pour deux événements importants : en premier lieu l'eurocritérium pour la deuxième année consécutive, pour couvrir les accidents éventuels des athlètes et des étudiants étrangers. Cette couverture a été utilisée quatre fois dans le cadre de l'eurocritérium. Le deuxième événement était le voyage au ski, lors duquel deux grosses blessures ont été couvertes. L'AS a le numéro du contrat et appelle la MAIF en cas d'accident ou d'évacuation nécessaire.

Eve ROBERT demande si les boursiers bénéficient d'une tarification différente pour les activités de l'AS. Par ailleurs, en ce qui concerne les cycles délocalisés, elle souligne que le sport est l'occasion de créer des liens et de développer l'esprit d'équipe, et pense qu'il faudrait faire des efforts de rapprochement avec ces cycles.

Frédéric PUIGSERVER demande quelle est la place du sport dans la scolarité de Sciences Po : il souhaite savoir s'il se pratique uniquement sur la base du volontariat.

Laurent BIGORGNE répond qu'il y a dix ans, la pratique du sport à Sciences Po est devenue facultative et que sa gestion a été confiée à l'AS. Pour qu'il y ait une dynamique de groupe et que certaines activités fonctionnent, il faut que les élèves qui y participent soient complètement investis. Mais le sport est crédité à raison de deux crédits par semestre.

Medhi ZEROUALI ajoute que l'AS a un partenariat avec la salle de sport Forest Hill, qui permet aux adhérents de bénéficier d'une inscription à 470 euros l'année au lieu de 980 euros.

Frédéric PUIGSERVER constate que le président de l'AS n'a droit qu'à deux crédits par semestre.

Tarek BESTANDJI indique qu'il a rencontré Stéphane Auzanneau pour demander plus de créneaux horaires libres le jeudi après-midi pour les équipes de sports collectifs. Cela concernera 50 étudiants, afin qu'ils puissent s'investir pleinement dans la compétition le jeudi après-midi. Par exemple, l'équipe de football travaille depuis trois ans pour monter en ligue régionale. Elle était en 3^{ème} division il y a deux ans et elle arrive en ligue régionale. Il serait dommage que cet investissement de longue haleine soit interrompu.

Diego MELCHIOR pense qu'on pourrait attribuer des crédits aux étudiants qui s'investissent au sein du BDA, du BDE ou d'autres associations. C'est une des revendications de campagne de la Confédération étudiante.

Laurent BIGORGNE répond qu'on ne donne pas de crédit aux gens qui s'investissent à l'AS, mais à ceux qui valident une pratique sportive assidue tout au long d'un semestre.

Diego MELCHIOR pensent qu'ils peuvent aussi s'investir dans la gestion du BDA ou d'une autre association.

Louis DABOUSSY indique que le BDA propose également des activités artistiques qui valent des crédits, dans le cadre des cours qu'il propose.

Medhi ZEROUALI répond à Eve Robert que les boursiers du CROUS sont exonérés de la cotisation d'adhésion à l'AS.

c) *Vote :*

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

Le quitus financier est voté à l'unanimité.

III. AUDITION DU BUREAU DES ARTS

a) *Exposé*

Louis DABOUSSY, président sortant du BDA, présente le rapport moral de l'association. Cette année était la quatrième année d'existence du BDA, qui après trois ans de travail pour asseoir sa position d'association permanente, a pu envisager les choses avec plus de sérénité et donc d'ambition. En début d'année, certains dysfonctionnements ont conduit à une réorganisation interne. Malgré cela, le BDA a pu mettre en œuvre les chantiers qui lui tenaient à cœur : continuer d'asseoir sa position et la viabilité de ses activités, renforcer la visibilité de l'ensemble de ces activités, les diversifier pour se rendre accessible à tous, développer les relations inter-associations et favoriser l'expression de la créativité des étudiants. Cette année a été marquée par de nombreuses réussites dans la réalisation de ces objectifs, même si certains points restent à améliorer.

En ce qui concerne le premier objectif, le bilan est positif, avec notamment la réussite de la journée dédicaces, qui a vu une augmentation du nombre d'auteurs et du nombre de livres vendus. Pour sa deuxième édition, le concours de photographie s'est étendu à l'ensemble de la population étudiante d'Ile-de-France et la participation a augmenté de plus de 50%. La Semaine des Arts a été très dynamique et a donné lieu à de bons retours de la part du corps enseignant, de l'administration et des étudiants. La soirée de la Semaine des Arts a attiré deux fois plus de gens que l'année précédente. Le concours de nouvelle poésie a doublé sa participation, le chœur et orchestre a acquis une santé financière quasiment inédite. L'offre de billetterie musique et théâtre a doublé par rapport à l'année précédente et le Ciné-Club est sur le point d'être intégré au sein des activités du BDA. L'exercice a été largement excédentaire, ce qui permettra à la nouvelle équipe d'aborder l'année prochaine avec sérénité et de réaliser de nouveaux investissements, notamment l'achat de nouveaux ordinateurs et l'amélioration du site internet. Ce bilan positif a été permis par une bonne organisation de l'équipe et un bon encadrement des projets proposés par des bénévoles. Le BDA a également voulu renforcer la visibilité de ses activités. En effet, beaucoup de ces activités sont connues, mais ne sont pas forcément identifiées à l'association par les étudiants. Le BDA a donc renforcé sa charte graphique en plaçant des éléments identifiants sur l'ensemble des supports de communication et en développant des partenariats médias pour les gros événements. Ainsi, le lauréat du concours de nouvelles et poésie est apparu dans *Le Monde 2*, ainsi que la photo du lauréat du concours photo. Une émission sur France Culture a été dédiée au festival de théâtre Rideau Rouge. Le troisième axe d'action était la diversification des activités pour toucher l'ensemble des étudiants, en s'inscrivant dans une conception la plus large possible de la culture. La billetterie musique, qui jusqu'à l'année dernière, portait essentiellement sur des concerts de musique classique, a été étendue à de nombreux spectacles de musique actuelle. De même, l'offre de cours a été élargie, avec des cours de dessin, de théâtre et de photographie,

qui attirent au total plus de 200 inscrits sur l'année. Le BDA a également lancé de nouvelles activités, comme la soirée-concert co-organisée avec le BDE en janvier. Une revue littéraire en ligne a été lancée en mai. De nombreux partenariats ont été conclus avec des projets étudiants extérieurs au BDA, pour soutenir leur activité en échange du logo du BDA sur leurs supports ; c'est le cas du ciné-mix « Watch the music » et du vernissage de l'exposition Monumenta.

Le quatrième axe était le développement des relations inter-associations. Les responsables des autres associations ont régulièrement été invités aux événements du BDA, qui ont été relayés par les médias associatifs comme la radio RSP et Lapéniche.net. Les activités de petites associations à tendance culturelle ont également été intégrées, particulièrement à l'occasion de la Semaine des Arts. Le BDA a également apporté son aide lors de la création d'un BDA sur le campus délocalisé de Menton. En outre, le BDA a des relations avec des structures extérieures. Par exemple, le Chœur et Orchestre de Sciences Po a conclu un partenariat avec l'Institut national des Jeunes Aveugles. L'extension du concours photo à l'ensemble des étudiants d'Ile-de-France a aussi permis de nouer des relations avec de nombreuses autres associations d'autres écoles et universités. Enfin, le dernier axe consiste à favoriser l'expression de la créativité des étudiants. En plus de ce qui existait déjà (les cours du BDA, le Boutmy Rock Festival, la Semaine des Arts, le Chœur et orchestre, le spectacle de théâtre de fin d'année), de nombreux modules ont été mis en place, l'organisation d'une exposition de photos ou la création d'une revue littéraire en ligne.

Malgré ces réussites, des problèmes persistent. Le principal est la stagnation du nombre d'adhérents (autour de 400) malgré l'ampleur croissante des activités de l'association. C'est probablement dû au fait que la campagne de recrutement en début d'année n'a pas été assez active, mais aussi au fait que le local du BDA est mal situé et peu visible. Un nouvel emplacement est prévu au 56 rue des Saints-Pères, au-dessus du local des appariteurs, mais la visibilité du local risque de rester faible.

Vincent Le TREIS, trésorier du BDA, fait remarquer que pour la première fois cette année, les dossiers d'inscription n'ont pas été envoyés sous forme papier aux étudiants pour leur inscription administrative. Les autres années, ces dossiers incluaient les bulletins d'adhésion aux différentes associations.

b) Questions et observations

Florence BAUDOUX revient sur l'aide apportée à la création d'un BDA local à Menton. Elle demande si le BDA envisage des partenariats avec les autres cycles délocalisés : si ce n'est la création de BDA, au moins la mise en place de manifestations conjointes. Ces cycles se sentent parfois un peu exclus et cela leur permettrait de se sentir plus intégré. En outre, au regard de leur identité culturelle très riche, ils pourraient apporter beaucoup au BDA.

Louis DABOUSSY répond que le BDA souhaite favoriser ce genre de collaborations et a déjà discuté avec l'administration de la possibilité d'organiser une journée spéciale campus délocalisés dans le cadre de la Semaine des Arts. Le problème est de trouver un modèle économique viable pour cet organisation, puisqu'il faudrait faire venir des étudiants de quatre sites différents, alors que la Semaine des Arts est déjà un événement au modèle économique difficile.

Diego MELCHIOR estime que le bilan de l'association est globalement positif. Il demande à quoi correspondent les recettes à la ligne frais généraux. Par ailleurs, il demande s'il est intéressant que le BDA organise des soirées alors qu'il y a des déficits. Il serait peut-être préférable de laisser cela à l'AS et au BDE, qui font généralement des soirées bénéficiaires.

Eve ROBERT se félicite de cette activité très riche, notamment l'intégration du BDA au réseau étudiant parisien. Il lui semble que le BDA a trouvé une forme intéressante de travail et de coopération avec les associations culturelles de Sciences Po. Elle pense que c'est un point de départ intéressant pour la future réflexion sur les associations, notamment la possibilité de d'une intégration autour de pôles de la vie associative à Sciences Po. Elle souligne que toutes les associations sont inquiètes concernant leurs nouveaux locaux du 56 rue des Saints-Pères, qui ne sont pas situés près des lieux de passage des étudiants.

Frédéric PUIGSERVER s'associe à la question de Diego Melchior concernant les recettes de l'association. Il demande s'il s'agit de subventions versées par l'administration ou des partenaires extérieurs, ou si ce sont des redevances payées par les utilisateurs.

Louis DABOUSSY répond que les recettes proviennent à hauteur de 40% des partenariats conclus sur différents événements, notamment avec la Société Générale et Ernst & Young. Le BDA reçoit également une subvention de la FNSP d'un montant de 3000 euros, qui est uniquement affectée à la Semaine des Arts.

Vincent Le TREIS ajoute que la FNSP accorde au BDA une deuxième subvention de 2000 euros, qui ne sont alloués que si le BDA les utilise pour des dépenses de reprographie. Les frais effectifs de photocopie de l'association dépassent légèrement cette somme. Pour ce qui est de la ligne frais généraux dans le budget, les recettes incluent les adhésions et les 2000 euros versés par la FNSP. En ce qui concerne les soirées, celle qui est dans le négatif est celle qui a été organisée conjointement avec le BDE ; l'objectif n'était pas tant de faire une soirée pour l'argent que de faire une soirée différente en bénéficiant du savoir-faire du BDE en la matière. Cette soirée a été précédée de deux concerts de rock.

Louis DEBOUSSY précise que la soirée organisée pendant la Semaine des Arts n'était pas déficitaire.

Laurent BIGORGNE remercie Diego Melchior d'avoir souligné qu'il est étrange de placer les recettes en frais généraux. Par ailleurs, il croit savoir que le BDA n'a pas sollicité la direction pour les boursiers. Dans la mesure où le BDA est opérateur de cours, Laurent Bigorgne veut s'assurer que nul n'est dissuadé d'adhérer à l'association faute de moyens. Il indique qu'il est prêt à prendre en charge les frais d'adhésion des boursiers.

Louis DEBOUSSY répond que les boursiers ne paient qu'un euro de cotisation d'adhésion, alors que les autres étudiants paient 13 euros.

Laurent BIGORGNE indique qu'il est prêt à compenser les 12 euros de différence. Il alerte le BDA sur le fait que sa trésorerie représente le quart de son budget annuel. Il demande une forte vigilance de l'équipe suivante, qui bénéficiera de ces 20 000 euros. Cela constitue une somme importante pour une association étudiante. Comme pour l'Association sportive, il souhaite que les partenariats et les montants qui leur correspondent soient détaillés. Il n'a pas de commentaire particulier à faire sur la multiplication des soirées, qui relèvent des décisions des associations étudiantes. Il fait remarquer que l'école de la communication de Sciences Po a signé un partenariat avec les Beaux Arts et les Arts Déco. A la rentrée prochaine, Sciences Po admettra quatre élèves venant de ces formations. Laurent Bigorgne espère que le BDA saura utiliser ce capital. Par ailleurs, s'agissant de la stagnation des adhérents, il souligne que pour les étudiants étrangers, une adresse électronique est générée automatiquement trois ou quatre mois avant leur arrivée à Sciences Po. L'administration leur envoie régulièrement la *newsletter* pour leur permettre de savoir ce qui se passe dans leur futur établissement d'accueil. En lien avec Julien Palomo, il serait possible de les informer sur l'activité du BDA et de leur envoyer des liens au site du BDA. Cela pourra également être fait pour les autres associations permanentes. Enfin, il comprend les inquiétudes des associations sur le déménagement de leurs locaux ; les locaux actuels, situés sous la bibliothèque, seront entièrement réaménagés et intégrés à la bibliothèque après les travaux, ce qui permettra d'ajouter 200 places la capacité des salles. La direction veillera à ce que les nouveaux locaux des associations soient fonctionnels, bien connectés et spacieux. Il est conscient du fait qu'ils ne seront pas centraux, mais pour des raisons de sécurité et pour obéir aux recommandations des pompiers, il se doit de libérer la Péniche de ses emprises. Il n'a donc pas d'espace à proposer aux associations étudiantes au 27 rue Saint-Guillaume. Il est prêt à des discussions sur l'affichage et sur la tenue de tables, mais s'agissant des implantations permanentes, il sera impossible de les laisser au 27.

c) *Vote :*

Le quitus financier est voté à l'unanimité.

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

IV. AUDITION DU CINE-CLUB

Anne BERJON, vice-présidente du Ciné-club, présente le bilan de l'association. L'activité principale du Ciné-club est la diffusion de films. Celle-ci est articulée autour de cycles thématiques, qui permettent de voir des films de différents genres et différentes époques.

Isabelle MARIANI fait remarquer que les membres de la Commission paritaire n'ont reçu aucun document. Avant qu'un point soit discuté en séance, il faut que les membres de la Commission puissent prendre connaissance des documents à l'avance.

Anne BERJON répond qu'elle a dû remplacer le président à la dernière minute.

Isabelle MARIANI propose de renvoyer ce point à la prochaine séance de la Commission.

Laurent BIGORGNE est du même avis. Il demande qu'en septembre, lors de l'audition du Ciné-club, il y ait aussi un point d'information sur le projet de rapprochement du Ciné-club et du BDA.

Anne BERJON répond qu'en mai, l'assemblée générale des membres du Ciné-club ont décidé de dissoudre l'association pour qu'elle puisse renaître au sein du BDA. Cela devrait permettre le développement de nouvelles activités grâce à la structure plus forte du BDA et de bénéficier de sa force de frappe en matière de communication. Elle ajoute qu'afin de faciliter cette transition, elle s'est présentée sur la liste du BDA qui a été élue pour l'année prochaine.

Louis DABOUSSY ajoute que l'intégration du Ciné-club a été votée lors de l'assemblée générale du BDA.

V. AUDITION DU BDE

a) Exposé

Michael DUPUIS, président du BDE, indique que le trésorier n'est pas encore arrivé. Il présente le bilan de l'association. Pour le BDE, cette année s'est bien déroulée, à commencer par l'accueil des étudiants, qui s'échelonne sur deux mois à partir de l'arrivée des étudiants étrangers. Pour ceux-ci, diverses animations ont été organisées, dont un pique-nique et une soirée. Les étudiants étrangers, tout comme les autres étudiants, bénéficient également de l'aide du BDE sur des questions pratiques, notamment à travers le fichier jobs et le fichier logement. 80% des adhérents du BDE utilisent ce fichier logement, qui est au centre de l'activité de l'association, en tout cas pour les premiers mois de l'année universitaire. Le BDE a également mis en place un nouveau service, qui gagnerait à être développé dans les années à venir. Il s'agit de la carte Saint-Germain, qui est une carte de réductions et d'avantages dans tout le quartier pour les adhérents du BDE. Cette année a essentiellement été une période de rodage et de contact avec quatre boutiques, trois bars et neuf restaurants. C'est à la fois un moyen pour les étudiants de découvrir le quartier et de bénéficier de prix intéressants. Cette carte n'a pas eu une audience très importante et à la fin de l'année, certains commerces ont même refusé de faire bénéficier les étudiants des offres qu'ils avaient promises au début de l'année. Michael Dupuis s'est entretenu avec le nouveau président du BDE et il est prévu de relancer cette carte tant du côté des commerces que du côté des étudiants, pour communiquer sur ses avantages. Toujours dans le cadre de l'accueil des étudiants, le BDE organise chaque année des week-ends d'intégration pour les étudiants de 1^{er} cycle et de cycle du diplôme. Cette année comme les années précédentes, on a constaté une augmentation du nombre de personnes concernées par ces week-ends, qui ont mobilisé 250 personnes pour le 1^{er} cycle et 220 pour le 2nd cycle, contre 200 personnes à chaque fois pour les précédents week-ends d'intégration. Les étudiants sont de plus en plus demandeurs de ce type d'événements, qui contribuent à l'esprit de groupe, ce qui est particulièrement important au début de l'année.

L'organisation de soirées fait également partie de l'activité habituelle du BDE. La fréquentation de ces soirées a été satisfaisante, avec quelques soirées déficitaires mais également plusieurs soirées bénéficiaires. Le bilan de ces soirées est à l'équilibre. Le BDE a porté une attention particulière au contrôle de la consommation d'alcool : il n'y a plus *d'open bar* dans les soirées et les alcools forts étaient au minimum à deux ou trois euros. La Croix Rouge était présente lors de ces soirées, ainsi que la Sécurité civile pour le gala. L'organisation de ce gala est complexe et représente un coût important pour le BDE. Cette année, il y eu lieu à l'Institut du monde arabe et a accueilli un peu plus de 1000 personnes sous la présidence de Robert Badinter. Pour ce gala annuel, le BDE cherche toujours des salles prestigieuses, adaptées à ce genre de soirée et qui permettent d'accueillir le maximum d'étudiants, puisque la seule promotion de 5^{ème} année compte 1500 étudiants et qu'une partie de ceux qui viennent au gala viennent accompagnés. Cette année, le BDE a donc essayé d'augmenter la capacité. Le prix est resté relativement modéré, particulièrement

comparé aux galas des autres grandes écoles, ce qui est important au regard du budget global du gala, qui est de 104 000 euros. Le prix pour les étudiants était de 55 euros pour le dîner et de 25 euros pour la soirée. A titre de comparaison, le dîner à l'ESCP coûte 80 euros et à l'ESSEC, la soirée de gala coûte 120 euros. La vente des places s'est faite plus sereinement que les années précédentes. Traditionnellement, on assistait à une véritable cohue pendant la semaine où se vendaient les places. Cette année, cette vente s'est faite en ligne, avec un système de réservation et de confirmation dans le local du BDE. Le gala semble être une tradition bien ancrée dans la vie étudiante et il espère que l'équipe à venir la maintiendra.

En ce qui concerne le bilan financier, il fait remarquer que le document remis aux membres de la Commission détaille les questions relatives aux contrats de location conclus par le BDE avec la société Copwell. La situation est assez complexe. Les deux présidents précédents, Matthieu Rosy (2004-2005) et Florian Hingen-Housz (2005-2006) ont chacun signé des contrats pour la location de matériel. Le contrat signé par Matthieu Rosy portait sur la location d'un traceur, qui est généralement utilisé par les architectes pour leurs plans et ne présentait aucun intérêt pour le BDE. Le contrat signé par Florian Hingen-Housz portait sur la location d'une imprimante de type *open space*, pouvant notamment imprimer un grand nombre de copies au format A3. Chaque contrat était signé pour 63 mois, celui pour le traceur à 490 euros par mois et celui pour l'imprimante à 472 euros par mois. Le traceur ne correspondant pas aux besoins du BDE, l'équipe actuelle a décidé de modifier le contrat pour avoir du matériel utilisable. Le BDE est passé à un contrat de 21 mois portant sur la location d'un écran plasma, d'une photocopieuse et d'un ordinateur portable pour un montant de 636 euros TTC par mois. Cela représente un coût important pour le BDE. Il a été difficile d'avoir des explications des présidents précédents. Un chèque de 10 000 euros a été remis à la signature du contrat portant sur l'imprimante et Florian Hingen-Housz a indiqué avoir conclu ce contrat principalement pour des raisons de trésorerie, le chèque de 10 000 euros ayant été mis à profit pour l'organisation d'événements en 2005-2006. Cette explication n'est pas très satisfaisante, puisqu'il aurait pu recourir à un prêt. Pour le contrat modifié, le BDE est engagé jusqu'à la fin de l'année universitaire 2007-2008. Pour le contrat signé par Florian Hingen-Housz, le BDE est engagé jusqu'en 2011. Le BDE verse donc plus de 1000 euros chaque mois. Pour son bilan financier, le BDE a fait une comptabilité mois par mois, avec un focus sur le gala, pour lequel les recettes sont détaillées. Les principales activités débitrices sont les week-ends d'intégration, qui continuent à coûter cher malgré une subvention de 3800 euros de Deloitte. En effet, le BDE doit louer du matériel, payer un DJ et payer des activités en boîte de nuit ou en ville pour les étudiants. Pour le gala, le document présente en détail les sponsors et les montants qu'ils ont versés. Le gala constitue le principal événement sponsorisé de l'année. Il pourrait être intéressant de se réunir avec les autres associations et avec l'administration pour évoquer les questions d'image de Sciences Po et de coordination entre les sollicitations auprès de divers sponsors. Il y a une forte concurrence entre les associations pour la chasse aux sponsors et il serait préférable de coordonner cela. Le principal sponsor du BDE est la BNP Paribas, qui a versé 20 000 euros pour le gala, suivi par TF1, qui a versé 11 000 euros. Les ventes de place pour le gala ont rapporté 41 425 euros et l'apport du BDE lui-même est de 9500 euros. La ligne Des Cassines dans les recettes correspond à l'édition d'un guide qui paraît et est vendu le jour du gala.

b) Questions et observations

Isabelle MARIANI souligne la légèreté dont a fait preuve le trésorier du BDE, qui aurait dû être là pour présenter le bilan financier.

Laurent BIGORGNE indique qu'il a pris connaissance du document remis par le BDE et exprime son mécontentement. L'AS a présenté un rapport moral de 60 pages et des tableaux financiers détaillés. Le BDA a également fait un effort de présentation et sa note de synthèse a le mérite de présenter en quatre pages tous les éléments importants de l'année écoulée. Le document du BDE n'indique même pas combien d'adhérents il a, quels types de services il a rendus cette année à la communauté des élèves de Sciences Po et ne donne pas une idée claire des ressources de l'association. Il ne présente pas une véritable comptabilité, mais un suivi des comptes dont on ne sait pas s'il est exhaustif ou non, une comptabilité analytique du gala et le rappel d'une affaire problématique, avec des engagements pris à échéance de cinq ans par les présidents précédents en échange de chèques et de matériels dont une partie semble avoir disparu. La trésorerie n'est pas présentée. On ne sait rien sur les activités du BDE, rien sur l'équipe actuelle, rien sur les problèmes rencontrés et rien sur la comptabilité analytique du BDE. Il ne voit pas comment la Commission

paritaire pourra faire autrement que de ne pas voter sur le rapport moral et le rapport financier, voire de les rejeter. Les documents présentés ne sont pas dignes de l'activité du BDE.

Jean FREYSSELINARD demande si le BDE prévoit d'augmenter le nombre de places pour le gala, au regard du succès du gala cette année : les places sont parties en moins d'une demi-heure et il serait bon d'augmenter le nombre de places.

Michael DUPUIS répond que cela dépendra de l'équipe suivante, mais souligne qu'il est difficile des salles ayant une capacité supérieure à 1000 personnes.

Diego MELCHIOR indique qu'il ne votera pas contre le quitus du BDE. Il connaît les gens qui se sont engagés dans l'action du BDE cette année et a constaté un fort investissement individuel dans les activités de l'association. Il ne souhaite pas voter contre par respect pour les personnes qui se sont engagées dans cette action, même s'il déplore aussi un certain nombre de points.

Laurent BIGORGNE souligne que pour voter sur un quitus, il faut disposer d'éléments financiers. Il lui demande s'il est prêt à donner quitus d'une gestion sans savoir ce que sont les recettes, les dépenses, les engagements et la trésorerie.

Diego MELCHIOR est d'accord sur le fait que la présentation des comptes est insuffisante aujourd'hui. Mais il a participé à l'AG extraordinaire du BDE, où le trésorier avait fait une bonne présentation.

Laurent BIGORGNE lui demande s'il a une idée du budget global du BDE.

Diego MELCHIOR répond qu'il ne se souvient pas des chiffres.

Michael DUPUIS répond qu'il est de 200 000 euros.

Laurent BIGORGNE lui demande s'il est prêt à demander à la Commission paritaire, qui a pour mission le contrôle des activités associatives, de donner un quitus sur une gestion de plusieurs centaines de milliers d'euros, en l'absence du trésorier et sans qu'aucun document comptable sérieux ne soit présenté.

Diego MELCHIOR comprend bien cela. Il fait remarquer qu'il y a eu un certain nombre de circonstances atténuantes, notamment une concurrence accrue entre l'AS et le BDE. L'AS a pris un certain nombre de prérogatives du BDE dans l'organisation de soirées, ce qui a limité des rentrées de fonds. Cette année, le BDE n'a pas fait d'open bar alors que l'AS en a fait à chaque soirée. Le BDE a davantage respecté la sécurité lors des soirées. Il pense qu'il faudrait faire la part des choses. En dehors de cela, on peut se poser la question de l'utilité du BDE par rapport de l'AS et celle d'une éventuelle fusion.

Laurent BIGORGNE souligne que ce n'est pas la question qui est posée aujourd'hui. La principale organisation étudiante de Sciences Po s'est présentée devant la Commission sans rapport moral et sans bilan financier digne de ce nom. Or cette organisation engage l'image de Sciences Po. Il précise qu'il n'est pas en train d'accabler Michael Dupuis et qu'il est conscient de l'héritage qu'il a trouvé au BDE. Il constate simplement que le trésorier est absent et que la réponse qui consiste à dire que la concurrence entre les associations a handicapé le BDE n'est pas suffisante. Le BDE est une des associations sur lesquelles repose la vitalité du tissu étudiant de Sciences Po et il s'est présenté aujourd'hui de manière inacceptable. Il ne remet pas en cause Michael Dupuis, mais l'équipe entière du BDE. Cela renvoie aussi à la représentation que se fait le BDE du travail de la Commission paritaire. Celle-ci n'est pas ici pour avaliser le bilan des associations quoi qu'elles aient fait. La Commission doit indiquer à cette équipe qu'elle a bien ou mal œuvré en fonction d'un mandat qu'elle a demandé à prendre dans les conditions d'un grand désordre électoral. Quelques mois après ce grand désordre, on demande à la Commission de rendre un avis sur une gestion qui ne semble pas montrer que la situation s'est améliorée. La question de l'open bar est bien sûr importante du point de vue de la direction de Sciences Po et Laurent Bigorgne reviendra vers l'AS pour la régler, mais ce n'est pas ce qui est en cause aujourd'hui. Il est nécessaire de savoir exactement quelle est la situation financière laissée par l'équipe qui va partir. Si demain, on découvrait que cette situation financière n'est pas bonne, la FNSP devrait soutenir le BDE pour éviter une situation de crise. La vocation première de la FNSP n'est pas de subventionner à fonds perdus des associations étudiantes. Ce n'est pas l'idée qu'il se fait de l'utilisation des ressources publiques, encore moins des droits de scolarité des élèves.

Eve ROBERT admet que les comptes du BDE ne sont pas suffisamment détaillés. Mais un vote contre serait une sanction morale forte contre le BDE et elle juge préférable de laisser quelques mois à l'équipe pour s'assurer de la présence du trésorier et pour présenter une comptabilité analytique satisfaisante.

Laurent BIGORGNE répond que chacun prendra ses responsabilités. Il rappelle le contexte : l'installation de l'équipe actuelle dans des conditions qui avaient alerté la Commission, la présentation d'un journal de caisse qui s'arrête au 21 mars alors qu'on est en juillet, et l'impossibilité de prononcer quelque avis que ce soit sur ces documents incomplets.

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU demande ce qui s'est passé pour empêcher le BDE de présenter un bilan suffisant.

Michael DUPUIS répond qu'il a été informé de la date exacte de la Commission paritaire il y a une semaine. Il prend ses responsabilités, mais indique qu'il a préparé ces documents en vacances juste après son grand oral. Du fait de son absence de Paris, il n'a pas pu surveiller le trésorier, qui n'a apparemment pas pris conscience de l'importance de l'audition auprès de la Commission paritaire. Il présente ses excuses et reconnaît que les documents présentés ne sont pas susceptibles d'être approuvés par un vote. Il assumerait un rejet, mais demande à la Commission paritaire de lui laisser le temps de s'organiser pour présenter un bilan plus sérieux.

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU lui demande s'il était seul au BDE.

Michael DUPUIS répond qu'il n'était pas seul, mais que l'élection, pour laquelle tout le monde s'est mobilisé, a eu lieu en juin. Les gens se sont ensuite vite démobilisés, y compris le trésorier.

Frédéric PUIGSERVER demande à l'administration quelles sont les différentes possibilités pour la Commission devant cette situation.

Laurent BIGORGNE répond qu'il y a trois scénarios possibles. Le premier est que la Commission accepte ce qui est présenté ce soir, auquel cas Laurent Bigorgne saisira le Conseil de Direction de la situation, parce qu'il estime qu'il n'y a pas lieu d'accepter ce rapport. Il ne peut se satisfaire de revenir à deux reprises la même année sur des activités qui concernent le BDE. Le deuxième scénario, qui consiste à rejeter les documents présentés, lui paraît être excessif, parce que la conclusion qu'il devrait en tirer serait la remise en cause du statut d'association permanente du BDE. Il n'est pas sûr que ce soit souhaitable à ce stade. Le troisième scénario consiste à renvoyer le vote à la prochaine séance et à avertir clairement le BDE que cet épisode est le dernier. Il souhaite que lors de la séance du 24 septembre, le BDE rende des comptes détaillés sur l'exercice 2006-2007 d'un point de vue moral et financier et du point de vue des activités et de la stratégie de déploiement du BDE. C'est important, non en raison des subventions versées par la FNSP, mais parce qu'il faut être dans la droite ligne du fonctionnement statutaire de la Commission et parce qu'il n'est pas acceptable qu'une association permanente de Sciences Po se retrouve dans cette situation. Il rappelle qu'il y a deux ans, la Commission a été à deux doigts de suspendre le caractère permanent de Sciences Po Conseil. Depuis l'avertissement qui leur a été adressé, deux équipes consécutives ont tenté de redresser la situation et ont adopté un fonctionnement beaucoup plus satisfaisant. Il précise qu'il ne demande qu'à être convaincu que la présentation n'est pas le reflet de l'activité réelle du BDE. Mais il faut en convaincre la Commission.

Frédéric PUIGSERVER a une question relative aux contrats de location de photocopieuses. Il demande s'il existe un contrôle sur les contrats que passent les associations de Sciences Po et si, à la lumière de cette expérience, on a envisagé de soumettre ces contrats à un certain contrôle d'opportunité, surtout quand ils engagent une association sur plusieurs années alors qu'un président est élu pour un an.

Laurent BIGORGNE répond que Michael Dupuis l'a alerté sur la situation qu'il a trouvée en arrivant au BDE. Il indique que s'il avait connu cette situation avant le départ de Sciences Po de ces deux présidents, il leur aurait demandé des comptes. En échange d'un chèque de 10 000 euros au BDE, on lui a fait louer un appareil inutilisable et très cher sur une longue durée. Il ne souhaite pas entrer dans le fonctionnement des associations, mais Isabelle François pourrait peut-être éclairer la Commission sur le type de dispositif possible qui pourrait sécuriser les associations dans ce genre de situation.

Frédéric PUIGSERVER ajoute que ce dispositif devrait être préventif.

Isabelle FRANCOIS répond que Sciences Po ne peut pas intervenir dans la gestion des associations. Mais celles-ci peuvent modifier leurs statuts pour qu'à partir d'un certain montant, il faille la signature de deux personnes pour engager l'association.

Frédéric PUIGSERVER demande s'il ne serait pas possible de modifier le statut des associations pour que les contrats au-delà d'un certain montant ou d'une certaine durée soient soumis pour avis à une personnalité extérieure.

Diego MELCHIOR indique que la dernière AG du BDE a voté un changement de statut qui fait qu'un bureau ne peut pas engager le bureau suivant. Cette situation ne pourra donc plus se reproduire.

Laurent BIGORGNE fait remarquer qu'il peut occasionnellement être nécessaire de faire un investissement lourd sur plusieurs années.

Frédéric PUIGSERVER est d'accord, mais il pense que dans ce cas, il faudrait peut-être un regard extérieur et préventif.

Laurent BIGORGNE est prêt, si les associations permanentes en sont d'accord, qu'on prévoie que pour les investissements de plus de 10 000 euros, le président étudiant et le président enseignant de la Commission paritaire soient sollicités pour information et non pour avis. Ils pourraient éventuellement avoir un pouvoir d'avertissement de la direction. Cela pourrait se faire non par un changement de statut mais par un *gentleman's agreement* dont on vérifierait chaque année qu'il est effectif.

Frédéric PUIGSERVER pense que si on y parvient par un *gentleman's agreement*, ce sera une bonne chose. Mais il serait peut-être plus sûr d'imposer aux associations d'inscrire cette disposition dans leurs statuts si on le juge utile.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que deux choses le choquent dans cette situation. La première est qu'elle ait été répétée sur deux exercices budgétaires. Il y a sans doute des raisons qui expliquent que ces présidents aient fait de la cavalerie budgétaire, mais Laurent Bigorgne aurait pu convaincre la direction des finances de faire des avances de caisse pour pallier les problèmes. Il est en outre très choqué par la contrepartie d'un de ces contrats et par la disparition des deux appareils photo. Quand des associations font face à des difficultés de trésorerie, plutôt que d'inventer des expédients qui vont au final leur coûter très cher, il est préférable qu'elles fassent appel à la direction, qui peut leur avancer de l'argent et trouver un accord sur les termes du remboursement. Laurent Bigorgne a découvert une situation analogue, à savoir la signature quasiment forcée, imposée à Sciences Po Conseil, de l'hébergement de l'association des juristes de Sciences Po. La destination finale d'un local mis à disposition d'une association était dévoyée et utilisée à d'autres fins que celles connues par la direction de l'établissement. Laurent Bigorgne aurait préféré que Sciences Po Conseil le contacte plutôt que de signer un texte qui le mettait en situation délicate par rapport à la FNSP, qui décide seule de la destination des locations qu'elle peut consentir. Il faut vraiment que la Commission paritaire rappelle qu'un certain nombre de modes de fonctionnement sont proscrits dans une institution comme Sciences Po.

Frédéric PUIGSERVER remarque qu'en dernier recours, en cas de difficultés financières, c'est finalement la FNSP qui est responsable et non les étudiants. Il pense que cette circonstance justifie d'exercer davantage de contrôle sur les actes importants décidés par les associations. On minimum, on pourrait exiger que la direction, la Commission paritaire ou une autorité de tutelle soit informée ces actes.

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU demande si les dirigeants d'associations reçoivent une formation. Il est très dur de présider une association et il pense qu'il ne faut pas accabler les responsables, d'autant plus que les aspects juridiques et financiers sont de plus en plus compliqués. Par définition, les étudiants n'ont pas grande expérience de la conduite d'une association et il serait important de les former. Il est possible que les présidents précédents aient recouru à ce système de cavalerie par naïveté. Le savoir-faire nécessaire pour gérer une association ne s'improvise pas.

Laurent BIGORGNE pense qu'il faut distinguer deux phases. La première est la formation sur un certain nombre d'enjeux. Avec le commissaire aux comptes, Sciences Po a mis en place des réunions d'information et de formation pour les trésoriers et les présidents qui le souhaitent. La deuxième est la phase de conseil : même si les gens sont formés, ce qui permet d'éviter les dérapages, c'est soit le conseil

quand les associations le demandent, soit le conseil contraint par les règles qui peuvent exister. Ils pensent que les responsables associatifs savent généralement ce qu'ils font. Ils savent venir trouver la direction sur un certain nombre d'enjeux difficiles en termes d'image, en termes juridiques et en termes financiers. Il s'étonne que les deux présidents du BDE ne l'aient pas contacté et que dans les comptes 2004-2005, on n'ait pas vu cet engagement de dépenses, cette recette exceptionnelle de 9000 euros, et que le BDE n'ait pas pris la peine de l'expliquer. Il pense que ce genre d'incident dépasse le cadre d'une formation.

Eve ROBERT souligne que cela renvoie à l'autonomie de gestion des associations. Il faudra trouver un compromis entre une supervision sérieuse et la préservation de l'autonomie des associations. Un encadrement trop lourd risquerait au final de déposséder les élus étudiants de la gestion et des grandes orientations qu'ils souhaitent donner à leur activité. Si on met en place un contrôle, elle pense qu'il serait préférable qu'il se situe au niveau de la Commission paritaire et non de la direction. En outre, il faudrait peut-être donner une formation plus poussée en termes comptables, en termes juridiques et en termes de communication aux responsables associatifs. Il faudra de toute façon avoir une discussion sur des procédures de contrôle, mais il est important de respecter les principes d'autonomie et de valorisation de l'engagement des étudiants.

Isabelle MARIANI constate que Romain Pierre, trésorier du BDE, vient d'arriver. Avant de lui passer la parole, elle l'informe sur le fait que la Commission s'interroge sur la qualité de sa gestion et de la trésorerie du BDE.

Fin de l'enregistrement et des notes.

Au terme de la discussion, le quitus financier du BDE pour l'année écoulée n'est pas adopté. Il doit être examiné lors de la prochaine séance de la Commission paritaire.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 18 JUI 2007

Le procès-verbal est adopté.

La séance est levée à 20h 19.